

LES CARAÏBES DE L'EST

À BORD DE L'OASIS OF THE SEAS

DU 27 FÉVRIER AU 06 MARS 2022



INCLUSIONS:

- Vols au départ de Québec
 - Croisière selon la catégorie choisie
 - Transferts Aller/Retour
 - Pourboires prépayés
 - Assurance interruption, bagages et assurance vie
 - Accompagnateur Voyages Inter Pays *
- *Accompagné avec un minimum de 15 passagers

PRIX PAR PERSONNE EN OCCUPATION DOUBLE

| CAB. INT. CAT. 2V | CAB. EXT. CAT. 4N | CAB. CENTRAL PARK. CAT 2J | CAB. BALCON 2D |
|-------------------|-------------------|------------------------------|----------------|
| 2994.00\$ | 3144.00\$ | 3189.00\$ | 3399.00\$ |

ITINÉRAIRE

| | | | |
|---------|---------------------------------|-------|-------|
| 27 fev | Miami, Floride | | 16h00 |
| 28 fev | Perfect Day Cococay, Bahamas | 07h00 | 15h00 |
| 01 mars | Journée en mer | | |
| 02 mars | Charlotte Amalie, St. Thomas | 12h00 | 19h00 |
| 03 mars | Philipsburg, St. Maarten | 08h00 | 18h00 |
| 04 mars | Journée en mer | | |
| 05 mars | Journée en mer | | |
| 06 mars | Miami, Floride | 06h00 | |



Non inclus dans le forfait

- Les surcharges de carburant ou autres taxes aériennes non prévues;
- Une augmentation importante et imprévue du taux de change par rapport au dollar canadien;
- Les frais de bagage enregistré (environ 30 \$ par vol; sujet à changement sans préavis);
- Les dépenses personnelles;
- Les excursions facultatives dans les ports d'escales lors de la croisière;
- Les repas pendant les excursions s'il y a lieu ou dans les aéroports;
- Les frais de dossier de 50\$ (+taxes), non remboursables

Conditions en cas d'annulation et dépôt

- Dépôt de 265\$ par personne (530\$ si occupation simple) au moment de l'inscription pour le voyage, 100 % non remboursable. Paiement final dû le 22 Novembre 2021 .

CWT
Voyages

 **VIP VOYAGES**
INTER-PAYS INC.

RBC
récompenses
Échanger vos points | Obtenez des points

Les tarifs annoncés dans ce feuillet sont valides en date du 28 novembre 2019 et sont sujets à changement. Voir les conditions du feuillet. Advenant une augmentation de taxes, de redevances ou de frais autorisés par une autorité publique compétente, l'agence se verra dans l'obligation de facturer les suppléments aux clients. Tous les tarifs incluent la TPS et la TVQ. Prévoir la contribution au Fonds d'Indemnisation des clients d'agences de voyages (1.00\$/1000\$). Détenteur d'un permis du Québec.